

Stéphane Bloch quitte KGA pour Flichy Grangé Avocats

Quatre mois après la cooptation de Frédéric-Guillaume Laprévotte (LJA n° 1342), Flichy Grangé Avocats renforce son pôle Entreprises publiques, avec l'arrivée de Stéphane Bloch. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec Philippe Montanier et Aurélie Cormier Le Goff, les deux autres associés du pôle, depuis le 16 juillet dernier.



et Joël Grangé, associé de Flichy Grangé Avocats, se rencontrent sur un deal fin 2009. Le premier représente la Caisse des dépôts qui pilote le rapprochement de Transdev, sa branche transport, avec Veolia Transport, assistée par Joël Grangé, Marine Conche et Florence Bacquet. « *Ce dossier s'est remarquablement bien passé, indique Joël Grangé.*

Un travail constructif a été

L'avocat développe une expertise en droit social dans le secteur public, notamment dans les entreprises dites à « statut », et en droit de la fonction publique. Cette spécialité s'adresse notamment aux collectivités publiques, ainsi qu'aux entreprises du secteur public et parapublic au sein desquelles il s'occupe de la gestion de la coexistence des personnes soumises au droit privé et/ou public (salariés, fonctionnaires et agents contractuels). Il assiste notamment ses clients sur des dossiers de restructuration (PDV-PSE), les relations collectives du travail (négociation collective, droit syndical), tant en conseil qu'en contentieux. Titulaire d'un DEA de droit privé (Paris I, 1985) et d'un DEA de droit international privé (Paris I, 1987), Stéphane Bloch débute sa carrière dans le cabinet d'affaires généraliste de Pierre Sanglade (1987-1990). Vient ensuite, le temps de la spécialisation en droit social chez Nordmann-Levy (1990-1993). Mais, c'est aux côtés de la publiciste Martine Lombard, chez Frêche & Associés, que sa pratique s'oriente plus spécifiquement vers les relations collectives et les restructurations. Ils partent ensemble chez KGA Avocats en 1996. Ces 22 années passées dans le cabinet lui permettent d'ajouter une corde à son arc, en étendant son expertise au secteur privé. Stéphane Bloch

réalisé grâce aux valeurs professionnelles et aux qualités humaines de Stéphane Bloch, notamment sa courtoisie et sa grande capacité d'écoute qui sont, à n'en pas douter, le gage certain d'une intégration réussie dans notre cabinet. Une sympathie mutuelle ressentie par leurs clients, qui les font ensuite travailler ensemble sur des dossiers décorrés de l'opération initiale. Si la question d'un rapprochement a plusieurs fois été évoquée depuis leur rencontre, Stéphane Bloch a sauté le pas à 56 ans en emmenant dans son sillage son collaborateur Fabien Crosnier. Il explique: « *Je ressentais le besoin de rejoindre un cabinet où le droit social est l'expertise phare et qui conçoit sa croissance sur la constitution de pôles clairement identifiés au sein d'une matière finalement très vaste.* ». De son côté, Joël Grangé en est convaincu: « *durant ces vingt prochaines années, le droit social applicable au secteur public au sens large, en ce compris le droit de la fonction publique va profondément évoluer, pour se rapprocher du droit social. Ce facteur, ainsi que l'impact de la modernisation du secteur public, aura d'immenses répercussions sur le volume d'activité du pôle Entreprises publiques.* ». Le cabinet souhaitait donc anticiper en faisant venir parmi ses rangs une forte valeur ajoutée. ■

Aurélia Gervais

Cette semaine

- Jean-Paul Laval prend la tête de la direction juridique de Covage (p. 2)
- Sondage de l'été 2018 : quelles vacances prévoyez-vous ? (p. 3)
- Bredin et Jones Day sur l'IPO de Roche Bobois (p. 5)
- Cinq cabinets sur l'OBO sponsorless de Marquetis & Co (p. 6)
- L'administrateur d'une page Facebook est co-responsable du traitement (p. 8)



Le nouveau magazine
LJA est paru